

Monsieur Éric Girard  
Ministre des Finances  
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Le 10 février 2023

## Objet : Budget du Québec 2023-2024 — Consultations prébudgétaires

Monsieur le Ministre,

En septembre 2015, les dirigeants des entreprises technologiques canadiennes en expansion (scale-up) ont fondé le Conseil canadien des innovateurs (CCI) pour faire entendre leur voix dans le cadre du processus d'élaboration des politiques publiques, et ce, tant au fédéral qu'au provincial. Depuis beaucoup trop longtemps, les principes directeurs guidant la création d'emploi et la commercialisation au Canada ont principalement été imposés par des non-initiés, des sociétés multinationales étrangères et d'autres acteurs dont l'objectif principal ne consiste pas à générer une croissance économique au pays, mais plutôt de générer le maximum de profits pour leurs maisons-mères. La véritable création de richesse doit contenir le calcul du salaire versé, mais aussi les retombées générées par le travail effectué au Québec, dont les impôts payés sur les profits par les sociétés établies ici ainsi que la valeur des brevets et marques détenues par les entreprises ayant leur siège social au Québec.

En passant en revue la dernière année, nous saluons les initiatives du gouvernement provincial dans ses efforts pour soutenir l'innovation et la transformation numérique partout au Québec. Malgré cela, les membres de CCI sont préoccupés par l'incertitude du paysage économique. Ils attendent du gouvernement qu'il consacre plus de ressources pour assurer la résilience du secteur et surtout accélérer la création de richesse pour tout le Québec.

Tous les experts en innovation sont d'avis qu'une croissance régionale soutenue repose notamment sur la présence de fortes concentrations d'entreprises technologiques en expansion de chez nous, c'est-à-dire des entreprises en hypercroissance génératrices de revenus. Les scale-ups attirent les investissements dans la région et, grâce au développement de nouvelles technologies, elles ont la capacité de numériser et d'accroître l'efficacité au sein de nombreuses industries traditionnelles. Aujourd'hui, la propriété intellectuelle (PI), les données, les logiciels et un éventail de solutions technologiques connectées supportent tous les secteurs économiques de la province. Pour nous assurer que le gouvernement suit le rythme de l'évolution rapide du paysage économique, nous avons besoin de stratégies de politiques publiques adaptées à l'économie axée sur les données.

En consultation avec les chefs de file du secteur technologique au Québec, nous avons compilé huit recommandations clés pour le budget de 2023-2024. En tant que fiers Québécois, nos membres sont prêts à travailler main dans la main avec tous les ministères pour réorienter les priorités économiques du gouvernement vers une économie axée sur l'innovation. **La pierre angulaire de notre mémoire est de proposer des pistes de solutions pour diminuer les incertitudes de notre écosystème relié à la mise en œuvre de la loi sur la langue française (Loi 14) et de moderniser rapidement le crédit d'impôt pour la production des titres multimédia<sup>1</sup>. Pour chaque dollar investi en appui fiscal pour les TIC, le gouvernement du Québec doit s'assurer d'en maximiser les retombées. Il ne s'agit pas de dépenser moins, mais de dépenser mieux. Notre but est de proposer des pistes de solutions pour effectuer une transition d'un crédit d'impôt qui a favorisé l'installation nécessaire de multinationales apportant des fonds et du savoir-faire dans une première phase de développement de l'écosystème, vers un crédit d'impôt capable de favoriser une seconde phase marquée par l'éclosion et la propulsion de jeunes pousses québécoises porteuses de valeur ajoutée et de création de richesse à long terme pour tout le Québec.**

<sup>1</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1840871/ubisoft-subventions-gouvernementales-jeux-video-gerald-fillion>

Voici un aperçu de nos huit recommandations à considérer dans le cadre de vos consultations prébudgétaires 2023-2024 :

1. Répondre rapidement aux préoccupations des entreprises du secteur des technologies et de l'innovation reliées à la mise en œuvre de la Loi 14 (ex-loi 96)
2. Moduler les crédits d'impôt aux entreprises québécoises dans le but de favoriser une meilleure équité au sein du secteur des technologies et de l'innovation au Québec
3. Moderniser les politiques fiscales reliées aux options d'achats et à la R et D au Québec
4. Moderniser les initiatives reliées à l'immigration économique en haussant le nombre de travailleurs qualifiés et le nombre d'étudiants étrangers pour agrandir le bassin de main-d'œuvre pour les entreprises à forte croissance du secteur des TIC
5. Rendre obligatoire l'enseignement coopératif (programme COOP) dans les Cégeps et les universités pour la formation reliée au génie et aux technologies
6. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie sur la propriété intellectuelle (PI) au Québec
7. Promouvoir le contenu local dans les approvisionnements gouvernementaux
8. Clarifier et bonifier la mise en œuvre de la Loi 25 (ex-Loi 64)

---

Voici nos recommandations spécifiques pour nos membres qui représentent plus de 7000 emplois et génèrent plus d'un milliard de dollars de revenus annuels au Québec :

1. **Répondre rapidement aux préoccupations des entreprises du secteur des technologies et de l'innovation reliées à la mise en œuvre de la Loi 14 (ex-loi 96)** – La publication de la [lettre ouverte](#) sur cette Loi par le Conseil canadien des innovateurs (CCI) le 14 juin dernier, cosignée par plus de 160 PME ayant leur siège social au Québec, a démontré que votre gouvernement a sous-estimé les impacts de la Loi sur l'écosystème des technologies et de l'innovation, et ce, partout au Québec. C'est ainsi qu'à notre initiative, en collaboration avec Startup Montréal, nous avons créé une table de travail afin de définir de manière collégiale quelques recommandations constructives sur la mise en œuvre de la Loi 14 dans le but de diminuer l'incertitude vécue dans notre secteur d'activité. Tous les participants à cette table de travail appuient l'objectif de la Loi qui est d'augmenter l'utilisation de la langue française dans le secteur privé. Nous constatons également la lourde tâche du gouvernement qui doit atteindre un équilibre entre hausser et protéger l'utilisation de la langue française dans tous les milieux et maintenir le niveau d'attractivité du Québec, lequel passe par la maîtrise d'autres langues, dont l'anglais, pour les affaires.

Nous demandons que votre gouvernement considère les cinq recommandations suivantes :

- S'assurer que Francisation Québec soit un organisme indépendant qui répond aux besoins des entreprises de manière à faciliter leur processus de francisation.
- Revoir l'approche de l'OQLF afin de soutenir plus efficacement les entreprises technologiques. Par exemple, organiser des séances d'informations aux conseillers de l'OQLF dans des entreprises technologiques afin que les conseillers puissent mieux comprendre la réalité de celles-ci.
- Élargir le bassin d'organisations pouvant accompagner et former les entreprises technologiques.
- Changer le délai pour communiquer avec l'État québécois de 6 mois à 2 ans.

- Bonifier les programmes existants de francisation au sein des entreprises technologiques et, si nécessaire, ajouter des ressources dans le but d'accélérer l'usage de la langue française au sein de celles-ci (appui financier).
2. **Moduler les crédits d'impôt aux entreprises québécoises dans le but de favoriser une meilleure équité au sein du secteur des technologies et de l'innovation au Québec** — depuis 1996, les programmes de crédits d'impôt pour la production de titres multimédias et celui du numérique ont permis de bâtir l'écosystème des TIC et du numérique au Québec. Aujourd'hui, une entreprise étrangère dans le secteur du multimédia peut obtenir un crédit d'impôt remboursable jusqu'à 37,5 % de sa masse salariale. Les défenseurs de ce crédit d'impôt allèguent que ce programme permet la création d'emplois. Or, entre 2001 et 2016, le nombre d'emplois dans le secteur des TI a augmenté de 12 % alors que les dépenses en crédits d'impôt ont bondi de 340 %<sup>2</sup>. Nous comprenons le degré de sensibilité politique de ne pas vouloir toucher à ce crédit d'impôt, mais il est à noter que ce programme ne favorise pas la création de sièges sociaux au Québec, qu'il crée peu d'emplois nouveaux en raison du manque de talent dans le secteur des TI et donc crée peu de richesse pour l'économie du Québec, car les actionnaires des entreprises étrangères paient leurs impôts ailleurs. Nous demandons que votre gouvernement considère les deux scénarios suivants :
- Nous suggérons que votre gouvernement rende à court terme le crédit d'impôt à la production de titre multimédia (CTMM) et le crédit d'impôt aux affaires électroniques (CDAE) utilisés par les entreprises étrangères non remboursables.
  - Nous proposons également de bonifier le taux des deux crédits d'impôt (CDAE et CTMM) aux entreprises du numérique ayant leur siège social au Québec dans le but de favoriser l'expertise et le talent de nos leaders technologiques. Par exemple, le pourcentage de bonification du crédit d'impôt pourrait être plus élevé si le pourcentage de propriété québécoise de l'entreprise est également plus élevé.

Les trois prochaines recommandations portent sur les enjeux de main-d'œuvre et d'accès aux talents

3. **Moderniser les politiques fiscales liées aux options d'achats et à la R et D au Québec** — Au Canada, les employés qui reçoivent des options d'achats d'actions sont généralement imposés sur la différence entre le prix d'exercice et le prix à la date d'accord. Le gain bénéficie généralement du traitement semblable à celui des gains en capital (imposés à 50 % seulement), pour autant que certains critères soient respectés. Au Québec (la seule province prévoyant un traitement différent), le gain est plutôt imposable à 75 %, sous réserve de deux exceptions où les employés peuvent plutôt bénéficier d'un traitement harmonisé à 50 % : grand employeur à société ouverte ou être une « entreprise innovante ». Votre gouvernement définit encore une entreprise innovante comme une société dont l'actif consolidé à l'échelle mondiale est inférieur à 50 M\$ dans l'année où l'option d'achat a été accordée. Ce seuil provient des programmes R et D et il a été déterminé en 2006.

Dû à cette situation, il est donc très difficile d'attirer et de retenir le talent, si rare, au sein des entreprises à forte croissance et elle crée plusieurs politiques contraires à l'appui à nos sociétés en démarrage à croître davantage. Notamment, cette politique crée un désavantage important pour les sociétés en démarrage du fait que le talent serait plus attiré de travailler pour la grande entreprise, à cause de la différence de traitement des options d'achats. De plus, le seuil d'actif et la limite des dépenses au sein du programme de R et D ne sont plus alignés avec l'économie actuelle des sociétés en démarrage. Grâce au coût du talent, les montants levés en capital de risque deviennent plus importants et ils sont levés plus tôt dans la vie de ces sociétés. Ce qui fait en sorte que ces sociétés ne sont plus capables d'accéder aux bénéfices des

---

<sup>2</sup> « La face cachée des crédits d'impôt aux entreprises du multimédia ». Les données proviennent de l'Institut économique de Montréal. Les Affaires, 28 juin, 2017.

programmes incitatifs, même si leurs opérations sont toujours dans le cycle de démarrage pour lesquels ces programmes gouvernementaux continuent à être critiqués à leur croissance et à leur succès.

Donc, nous demandons que votre gouvernement considère les deux scénarios suivants :

- Harmoniser avec le fédéral et supprimer les exigences supplémentaires pour accéder à la déduction de 50 %.
- Revisiter le seuil des actifs et le plafond des dépenses des programmes R et D en fonction des réalités économiques actuelles.

**4. Moderniser les initiatives reliées à l'immigration économique en haussant le nombre de travailleurs qualifiés et le nombre d'étudiants étrangers pour agrandir le bassin de main-d'œuvre pour les entreprises à forte croissance du secteur des TIC** —la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des technologies et de l'innovation au Québec ralentit le développement économique et la création de richesse de la province. D'ici la fin de l'année 2021, près de 13000 postes devront être comblés dans le secteur des technologies et de l'innovation au Québec<sup>3</sup> : technologies de la santé, écotecnologies, technologies financières, de la cybersécurité, technologies de l'information et de la communication, l'infonuagique, l'intelligence artificielle et le secteur de l'animation et des effets visuels. Pour nos membres au Québec, cette rareté de main-d'œuvre crée une pression d'environ 20 % sur les salaires. De plus en plus d'entreprises québécoises ne réussissent pas à embaucher les ressources leur permettant de mettre en œuvre leur transformation numérique ou de poursuivre leur croissance. Le CCI appuie les démarches de votre gouvernement auprès du gouvernement fédéral pour faciliter l'attraction des talents dans les secteurs clés reliés à l'innovation. Nous recommandons au gouvernement de :

- Hausser le nombre de travailleurs qualifiés admissibles à l'immigration au Québec afin de contribuer à résorber la pénurie de main-d'œuvre du secteur des technologies et de l'innovation.
- Rendre permanent le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels afin d'accueillir davantage de travailleurs de ces secteurs; créer un programme similaire pour les travailleurs d'autres secteurs des technologies et de l'innovation, dont l'infonuagique.

**5. Rendre obligatoire l'enseignement coopératif (programme COOP) dans les Cégeps et les universités pour la formation reliée au génie et aux technologies** — Le CCI a présenté sa stratégie d'enseignement coopératif aux hauts fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le 8 décembre 2022, dans le cadre de l'élaboration de son futur plan stratégique 2023-2027. Nous proposons que votre gouvernement :

- Alloue un financement ciblé pour les programmes de rehaussement des compétences pilotés par les entreprises, dans le but d'accélérer l'embauche de nouveaux talents technologiques dans la province. Par exemple, l'entreprise FX Innovation, basée à Montréal, s'est associée avec l'Université d'Ottawa et l'Université McGill pour créer le programme CloudCampus, qui vise à combler l'écart entre les compétences actuelles en infonuagique et les compétences futures requises (prêt-à-travailler) pour remplir un plus large éventail de tâches dans le secteur de ce secteur de pointe. Votre gouvernement du Québec devrait appuyer de tels efforts (via des subventions, un financement direct ou des remboursements d'impôts). En offrant aux employés une occasion de rehausser leurs compétences, ces initiatives de type CloudCampus constituent un outil efficace de création et de rétention de la main-d'œuvre pour les entreprises.

<sup>3</sup> Diagnostic sectoriel 2021-2024, TECHNOCompétences, page 31.

6. **Accélérer la mise en œuvre de la stratégie sur la propriété intellectuelle (PI) au Québec** — La PI est la devise de l'innovation et avec les données, ce sont les actifs qui ont le plus de valeur pour une entreprise technologique et pour une nation. La commercialisation de l'innovation passe par la mise en œuvre d'une stratégie sur la PI. Les grandes entreprises technologiques internationales qui ont le plus de valeur sont celles qui privilégient un modèle d'affaires orienté vers la PI. Nous saluons la création d'Axelys qui développera un plan d'action et une série de recommandations pour accroître le rendement des transferts technologiques des centres de recherche à la commercialisation. Nous saluons également la création de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations au Québec (DICI) instaurée dans le budget 2020<sup>4</sup>. Cela dit, le CCI demande de mettre en œuvre rapidement un plan d'action ciblé pour que les PME à forte croissance du secteur des TIC, basées au Québec, deviennent des vecteurs de création de richesse en participant à la commercialisation des innovations issues de la recherche publique. Nous recommandons les deux initiatives suivantes :
- **Améliorer le traitement fiscal de la DICI pour l'entreprise à forte croissance (scale-up) québécoise en traitant la déduction fiscale comme un crédit d'impôt remboursable au lieu d'être déduit du revenu imposable. Par exemple, que la DICI pour les grandes entreprises (souvent plus profitable que la scale-up) demeure une déduction du revenu imposable, tandis que pour la scale-up la DICI devient un crédit d'impôt remboursable.**
  - **Augmenter l'aide financière liée à la PI au sein du Programme d'innovation du MEI pour mieux accompagner les entreprises dans la protection et la monétisation de leurs propriétés intellectuelles.**
7. **Promouvoir le contenu local dans les approvisionnements gouvernementaux** – Le Québec doit adopter une approche pangouvernementale qui facilite une plus grande participation des entreprises québécoises innovatrices en réduisant le fardeau administratif et en augmentant la transparence du processus d'approvisionnement. L'obtention d'un contrat d'approvisionnement gouvernemental est l'outil de développement économique le plus puissant dont dispose le gouvernement. S'il est utilisé de manière stratégique, il peut répondre aux besoins du secteur public avec des solutions novatrices uniques, et également stimuler des secteurs clés et contribuer ainsi à soutenir la croissance économique. Lorsqu'une entreprise québécoise obtient un contrat avec le gouvernement comme acheteur de biens et de services locaux, ce contrat est considéré comme un valideur majeur pour l'entreprise qui l'aidera à attirer des investisseurs et accélérer sa croissance sur les marchés internationaux.

Nous avons demandé au gouvernement de moderniser sa stratégie d'approvisionnement gouvernemental afin d'accroître les opportunités pour les fournisseurs québécois de vendre au gouvernement. Nous saluons donc la nouvelle stratégie gouvernementale des marchés publics<sup>5</sup>, présentée le 3 février dernier. Les 17 mesures proposées vont dans la bonne voie et sont encourageantes. Nous sommes d'accord que votre gouvernement encourage les organismes publics à augmenter leurs achats et leurs investissements québécois, notamment dans les secteurs stratégiques que sont la santé et l'industrie bioalimentaire. Cela dit nous croyons que les secteurs des TIC, dont l'infonuagique et la cybersécurité, doivent faire partie de vos secteurs prioritaires stratégiques. Voici deux propositions ciblées qui viendraient améliorer la portée de votre stratégie :

- **Inclure la cybersécurité et l'infonuagique comme secteurs prioritaires stratégiques sur cinq ans.**
- **Revoir la Loi sur les contrats des organismes publics afin que le plus bas prix conforme ne soit plus le critère principal d'évaluation dans l'octroi des contrats publics et s'assurer que le choix des soumissionnaires mise d'abord et avant tout sur la haute valeur ajoutée en matière de produits et**

<sup>4</sup> La DICI prend la forme d'une déduction dans le calcul du revenu imposable d'une société admissible et permet à une telle société qui commercialise un actif de propriété intellectuelle admissible développé au Québec de bénéficier, pour une année d'imposition qui commence après le 31 décembre 2020, d'un taux d'imposition effectif de 2 % sur la partie admissible de ses revenus imposables attribuables à cet actif.

<sup>5</sup> <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/priorite-achat-quebecois>

services, incluant des critères de qualité, d'innovation, d'expertise et de durabilité des solutions proposées ainsi que la garantie sur les résultats.

8. **Clarifier et bonifier la mise en œuvre de la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (ex-Loi 64)*** — La nécessité de créer de nouvelles normes dans le développement d'infrastructures infonuagiques n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui dans la foulée des inquiétudes reliées à la protection des données personnelles. Nous avons salué l'adoption du projet de loi 25 qui définit un équilibre entre la protection des données personnelles, punit adéquatement les contrevenants et maintenir un écosystème des technologies et de l'innovation robuste et durable. Il est également très important de bien définir la stratégie qui facilitera le déploiement et la gestion de la cybersécurité des plateformes infonuagiques gouvernementales.
- Clarifier dans les plus brefs délais la réglementation reliée à la Loi 25 pour le signalement des incidents de bris de confidentialité.
  - Mettre en place un programme d'aide financière destiné aux PME afin de compenser une partie des dépenses requises pour se conformer aux dispositions de la Loi.

Ce que nous demandons au nom de tous les dirigeants du Québec est simple : unissons nos efforts pour bâtir un Québec plus fort. Nous recommandons que votre gouvernement mette au point une procédure permettant aux chefs de la communauté des entreprises technologiques en expansion de collaborer étroitement avec votre ministère, le premier ministre et les principaux ministres pour discuter des obstacles et des difficultés auxquels font face les sociétés de technologie en expansion québécoises.

**Nous recommandons de former un Conseil consultatif des innovateurs auprès du premier ministre, composé d'experts dans leur secteur et qui peuvent proposer leurs pistes de solution au gouvernement sur les questions touchant : la création et la rétention des talents ; le commerce numérique et les actifs incorporels — notamment les données et la propriété intellectuelle ; les normes et les réglementations et la modernisation du gouvernement par l'entremise d'acquisitions stratégiques, d'une compétitivité fiscale et de la création d'emplois et de richesse.**

Grâce à un dialogue avec le CCI et ses dirigeants membres et d'autres organisations de l'écosystème, votre gouvernement pourra compter sur un nouveau cadre de partenariat visant au traitement et à la résolution des défis politiques critiques touchant la relance de l'économie du Québec post-pandémie :

- Moderniser les crédits d'impôt qui ont permis de jeter les bases d'un solide écosystème en TIC et création numérique pour mieux soutenir le développement économique du Québec à long terme;
- S'assurer que le capital investi dans le financement public de l'innovation garantisse le meilleur rendement possible;
- Développer un dialogue étroit avec les PME innovantes pour accélérer la stratégie de numérisation du secteur manufacturier partout au Québec;
- Promouvoir l'efficacité et la croissance économique grâce à des acquisitions gouvernementales stratégiques.

Dans le cadre du budget 2023-2024, votre gouvernement a l'occasion inédite d'appuyer ses innovateurs qui créent des emplois de qualité élevée et contribuent à la prospérité au Québec.

Les dirigeants d'entreprises technologiques québécoises font preuve de détermination à l'égard de l'innovation, c'est pourquoi le moment est propice à un changement radical de la pensée économique du gouvernement du Québec en ce qui a trait à son appui aux innovateurs locaux. Nous espérons que le budget 2023-2024 misera sur le soutien à apporter aux entreprises québécoises dont la croissance est la plus rapide, alors qu'elles s'accroissent ici ainsi que partout au monde.

Nous vous remercions de votre attention, et attendons avec intérêt l'établissement d'une discussion étroite sur la mise au point de stratégies qui contribuent à la croissance économique soutenue dans le secteur des technologies québécois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

**Pierre-Philippe Lortie**  
Directeur, Québec  
Conseil Canadien des  
Innovateurs  
[plortie@canadianinnovators.org](mailto:plortie@canadianinnovators.org)

**Patrick Ostiguy**  
PDG, Accedian  
Montréal

**Adrian Schauer**  
PDG, AlayaCare  
Montréal

**Ian Rae**  
PDG, CloudOps  
Montréal

**Louis Têtu**  
PDG, Coveo  
Québec

**Germain Lamonde**  
PDG, EXFO  
Québec

**Patrick Huynh**  
PDG, Fiska  
Montréal

**Guillaume Bazinet**  
PDG, FX Innovation  
Montréal

**Simon De Baene**  
PDG, Gsoft  
Montréal

**Frédéric Lalonde**  
PDG, Hopper  
Montréal

**Charles Deguire**  
PDG, Kinova Robotics  
Boisbriand

**Marc Poirier**  
PDG, Klever  
Montréal

**Charles Boulanger**  
PDG, LeddarTech  
Québec

**Jean-Paul Chauvet**  
PDG, Lightspeed  
Montréal

**Henri Machalani**  
PDG, Mistplay,  
Montréal

**Adolfo Kalsen**  
PDG, Paladin AI  
Montréal

**Patrice Gilbert**  
PDG, PetalMD  
Québec

**Ken Harris**  
PDG, Plusgrade  
Montréal

**Jean Le Bouthillier**  
PDG, Qohash  
Québec

**Lloyd Segal**  
PDG, Repare Therapeutics  
Montréal

**Jean-François Côté**  
PDG, Sharethrough  
Montréal

**Eric Boyko**  
PDG, Stingray Digital  
Montréal

**Basil Bourapoulos**  
PDG, Stradigi AI  
Montréal

**Denis Doré**  
PDG, Squeeze  
Québec

**Simon Ferragne**  
PDG, TrackTik  
Montréal

## À propos du Conseil canadien des innovateurs

En septembre 2015, les dirigeants de sociétés de technologies canadiennes dont la croissance est la plus rapide ont fondé le Conseil canadien des innovateurs (CCI) pour faire entendre leur voix au cours du processus d'élaboration des politiques publiques, car depuis beaucoup trop longtemps, les principes directeurs guidant la création d'emploi et la commercialisation au Canada ont été imposés par des non-initiés, des sociétés multinationales étrangères et d'autres acteurs dont l'objectif principal ne consiste pas à générer une croissance économique au pays. Aujourd'hui, le Conseil se compose de plus de 150 dirigeants, tous des experts et chefs de file en commercialisation dans les domaines des technologies de la santé, des écotecnologies, des technologies financières, de la cybersécurité et des technologies de l'information et de la communication. L'ensemble de nos membres sont des créateurs d'emploi, des investisseurs et des philanthropes. Le Conseil est actuellement présidé par Jim Balsillie, ancien président et codirecteur général de BlackBerry, et par John Ruffolo, fondateur et associé directeur de Maverix fonds d'investissement.

Un groupe de dirigeants a récemment fondé la branche québécoise du CCI sous l'égide du *Conseil canadien des innovateurs* en vue de faire avancer les recommandations en matière d'orientations politiques de la province permettant aux sociétés d'innovation nationales de renforcer leur accès aux talents, aux capitaux et aux clients de manière à prendre de l'ampleur sur le plan international. Ensemble, les 27 membres du CCI Québec soutiennent plus de 7000 emplois bien rémunérés et poursuivent leur expansion rapide tant au Québec qu'à l'international. Louis Têtu, pdg de Coveo est vice-président du CCI au Québec.

## Dirigeants québécois membres du Conseil canadien des innovateurs

